

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Audrée-Anne Fortier-Roy**

<https://www.cadre21.org/membres/ef2c123731e791c9f081e434>

Date d'obtention : 2022-10-18 14:27:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention sexto a été conçue pour que tous les intervenants des différents milieux impliqués lors d'une situation de sextage interviennent avec cohérence selon un protocole clair et que tous les individus impliqués soient respectés dans le processus d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'interviendrai selon des étapes claires et je serais plus cohérente et confiante dans le déroulement de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais consulter les photos dont il est question dans la situation de sextage peu importe la situation.